

# Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 7 février 2018 à Aups

Membres du comité syndical avec voix délibératives :

- Jean-Marie-Pautrat : Allons
- François TANZY : Angles
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI : Aups
- Catherine MESCATTULLO : Bargème
- Philippe DE SANTIS : Bauduen
- Jean-Paul GOLÉ : Castellane
- Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon
- Alain BARALE : Comps sur Artuby
- Hervé PHILIBERT : Ginasservis
- Annick BATTESTI : La Bastide
- Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains
- Louis TROIN et Jean-Paul ROUX : Le Bourguet
- Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon

- Jacques ESPITALIER : Quinson
- Gérard MARIGNANE : La Verdière
- Maxime AUDIBERT : Rougon
- Patrick ROY : Roumoules
- Michel OPPOSITE : Régusse
- Paul CORBIER : St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP : Trigance
- Bernard MAGNAN : Valensole
- Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Eliane BARREILLE, Jean BACCI et Roselyne GIAL GIANETTI : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Ont donné pouvoir :

- Charles Antoine MORDELET à Bernard MAGNAN
- Bernard PRAYAL à Jean-Paul GOLÉ
- Jean-Pierre HERRIOU à Hervé PHILIBERT
- Patricia BRUN à Bernard CLAP
- Noël GIRAUD à Paul CORBIER

- Dany DUBOIS à Arlette RUIZ
- Eric RENOULT à Antoine FAURE
- Alain BOUROT à Jean-Marie PAUTRAT
- Laurence DEPIEDS à Jacques ESPITALIER
- Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE

## FORMATION PLENIERE

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2017

### 2. Elections partielles du Bureau

Le Conseil départemental des Alpes de Provence ayant désigné de nouveaux représentants pour siéger au comité syndical, ce dernier a procédé à une élection partielle des membres du Bureau afin d'élire un représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence. **Mme Danielle URQUIZAR** a fait acte de candidature, elle a été élue à la majorité.

### 3. Débat d'orientations budgétaires

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité ont décidé de :

- Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du syndicat ;
- Maintenir les postes de dépenses généraux: charges de gestion, masse salariale...en utilisant exceptionnellement les réserves (excédent reporté) pour équilibrer et en recherchant des financements alternatifs ;
- Rechercher de nouvelles modalités de financements des actions du Parc (mutualisation AMO, prestations...)
- Accroître le budget action, notamment en lien avec la future compétence GEMAPI, si les plans de financement sont validés (avec prise en charge de l'autofinancement par les EPCI concernées);
- Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, déployer de nouvelles actions si des financements sont trouvés ;
- Poursuivre la démarche de réflexion pour diversifier les financements du syndicat.

### 4. Cotisations statutaires 2018 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du comité syndical ont décidé les cotisations statutaires et dotations 2018 suivantes :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : **965 958 €**
- Conseil départemental des Alpes de Haute Provence : **103 138 €**
- Conseil départemental du Var : **103 138 €**
- Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,8 €/ an / habitant** (base population DGF)
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,2 €/ an / habitant** (base population DGF)
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €/ an / habitant** (base population DGF)
- Dotation de fonctionnement de l'Etat : **125 000 €**.

### 5. Approbation des comptes rendus des séances de Bureau des 15 novembre et 13 décembre 2017

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Ste Marie le 14 février 2018

Le Président  
Bernard CLAP

